

## COMMUNAUTE DE COMMUNE DU SAVES

Avenue Lagaille

32220 LOMBEZ

### COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 JUIN 2010

#### Délégués de la communauté de communes :

DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD Francis, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, LABEDAN Janine, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES Francis, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents excuses : CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, CARDE Bruno, PERSOGLIA Michel, GIROUSSENS Sandrine, FABRE Delphine, SANTALUCIA Raymond, BREOUS Mitrofan.

Procurations : BASSAT Marie-Thérèse, DAROLLES Jean, BEZIAN J.Pierre, VILLATE Didier, ROUMIGUIE Pierre.

Adoption du procès verbal de la séance du 8 avril 2010.

Observation de Monsieur Daran. Lors de la séance du 8 avril il avait observé que le conseil communautaire consacré à la présentation de l'étude sur les cantines devrait se tenir au mois de mai, une date postérieure entrainerait des retards.

Cette observation faite, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **Présentation du rapport final de l'étude sur le projet de restauration collective de qualité sur la communauté de communes du Savès par Monsieur WATINE ET Madame ROMANENS du cabinet ABSYS.**

Monsieur Loubon fait un bref rappel de l'historique de cette étude Une commission a été créée pour établir un cahier des charges et suivre les travaux de cette étude. Plusieurs réunions se sont tenues, et des échanges réguliers avec l'équipe retenue.

Aujourd'hui Monsieur Watine et Madame Romanens vont procéder à la restitution de leurs travaux, document qui a été transmis à tous les élus.

→ Présentation du document par le cabinet Absys.

### **Discussion**

Madame Magnoac : Pourquoi les cantines de Montpezat et Tournan n'ont-elles pas été chiffrées en hypothèses 2 et 3 ?

Monsieur Watine : En ce qui concerne Montpezat, aucun aménagement n'a été prévu en raison de l'absence de surface disponible, en ce qui concerne Tournan, aucune proposition n'a été faite compte tenu de l'état du bâtiment il faudrait en toute hypothèse envisager une construction.

Monsieur Daran : Quels peuvent être les échéanciers pour les scénarios 2-3 et 4

Monsieur Watine : il faudrait compter :

- Phase programmation de 3 à 6 mois
- Choix maître d'œuvre 3 mois
- Etudes maîtrise d'œuvre 6 à 8 mois
- Construction 8 à 10 mois

Il faudra compter au minimum 2 ans.

Pour les cuisines autonomes il faut compter une conduite d'opération par site chaque cuisine est une étape il faut compter au moins 1 an de plus.

Y aura-t-il suffisamment de personnel ?

Madame Romanens : en hypothèse de cuisine centrale certains agents pourraient être redéployés sur la cuisine

En cuisines autonomes le personnel doit être identique à l'existant.

Il faudra néanmoins recruter un responsable cuisine pour la cuisine centrale et un coordinateur pour les cuisines autonomes.

Monsieur Loubon indique qu'en cuisines autonomes il faudra embaucher sur certains sites le personnel actuel n'étant pas qualifié. Mais il précise qu'il faut tranquilliser les agents personne ne sera écarté.

Monsieur Fornelli : souhaite rappeler les objectifs de la mission :

- mise en avant de notre territoire et de la qualité de sa production alimentaire. Le premier scénario ne répond pas à ses critères.

- Favoriser l'économie locale, le premier ne répond pas à ce critère

Par contre il relève que les scénarii 2 3 et 4 répondent à ces critères, favorisent l'économie locale et sont créateurs d'emplois.

Il déclare : il faut se mobiliser pour sauver nos cantines.

Monsieur Watine répond que le problème de l'approvisionnement est difficile à gérer sur un territoire restreint il faut pouvoir satisfaire aux exigences nutritionnelles, s'adapter aux goûts des enfants et avoir les capacités pour servir des collectivités.

Madame Magnoac. Pourquoi les amortissements ne sont-ils pas comptés dans le scénario 1.

Précision lui est donnée que dans aucun cas les amortissements ne sont pris en compte. M. Dutech précise que les collectivités n'ont pas obligation d'amortir les bâtiments du domaine public mais seulement certains biens énoncés par les instructions comptables M 14.

Monsieur Lefèvre : Il estime qu'il y a une surestimation des frais d'exploitation dans le scénario 4, il cite la cantine de Seysses dont l'hypothèse est maximaliste d'autant plus qu'à ce jour elle est aux normes.

En ce qui concerne les réfectoires il demande si le confort des enfants et le temps du repas ont été pris en compte.

Madame Romanens répond qu'à l'exception de Samatan il n'y a qu'une seule rotation.

Monsieur Lefèvre : 86 000 repas c'est une manne en terme d'économie ne faut-il pas le préserver ?

Monsieur Fornelli : qu'elle est l'incidence de ces barquettes sur la santé ? et qu'en est-il du recyclage ?

Madame Romanens : le recyclage ne se fait actuellement, il existe néanmoins des filières qui se mettent en place (essai de barquettes a base de canne à sucre)

Monsieur Reveil le tri sélectif évolue il est à l'étude de récupérer ce PET.

Monsieur Leclerc demande des explications sur le dossier (page 32) le déconditionnement

Monsieur Watine explique le processus : les pièces conditionnées sous emballage doivent être lavées avant ouverture. il faut nettoyer l'emballage afin que l'aliment ne soit pas souillé.

Madame Bellières : pourquoi est-il prévu une tournée en liaison froide et deux en liaison chaude.

Monsieur Watine en liaison froide le stockage et le maintien de température ne posent pas de problème. En liaison chaude il faut maintenir les denrées à 63°, avec les 11 offices il faut prévoir une tournée pour les préparations froides et une tournée plus tardive pour les préparations chaudes.

Monsieur Magnouac remarque le prix excessif des analyses en cuisines autonomes. Monsieur Lefèvre confirme que 1000 euros par mois c'est excessif.

*Fin de la présentation et des questions.*

Monsieur Loubon remercie les intervenants Il propose de faire un bilan financier de la communauté de communes afin de prendre une décision responsable et avec tous les éléments en connaissance. Madame Marre pourra faire cette présentation à la prochaine séance.

Monsieur Chaze renouvelle sa demande afin d'établir un calendrier pour la réalisation de la cuisine centrale ; il faut un calendrier volontariste.....

Madame Labedan 2 constats : - On n'a rien fait depuis 2 ans

- On ne se projette jamais dans l'avenir

Monsieur Loubon rappelle les réalisations en cours : une école à Noilhan, une école à Polastron et l'école de Lombez qui est lancée. Comment peut-on soutenir que rien n'a été fait ?

Monsieur Reveil pose la question du prix des repas qui sera facturé aux parents.

Effectivement souligne Monsieur Loubon il y a déjà un problème important d'impayés et une augmentation de prix aggraverait la situation.

Monsieur Chaze : il faut maintenir les cuisines autonomes dans les cantines qui ne posent pas de problème. Il faut donner ce signal pour apaiser.

Il poursuit, la cantine de Samatan constitue le gros problème de la CC. Cela représente 220 personnes tous les jours, 3 services. Actuellement on réduit le temps de repas des enfants il y a urgence à remodeler le réfectoire et il faut agrandir sur la placette.

Monsieur Loubon confirme que le vrai problème vient de Samatan et qu'il faudra le traiter dès que ce débat sera clos et la décision prise en ce qui concerne le mode de restauration.

Il propose alors de fixer la prochaine réunion le **30 juin 2010** afin de procéder au vote et indique qu'afin d'informer au mieux les élus il conviera Madame Marre pour une présentation de l'analyse financière de la CC établie par les services de la Trésorerie.

Monsieur Magnouac informe que la commission école et la commission finances se réuniront le lundi 28 juin à Noilhan pour débattre à nouveau.

### **Questions diverses**

Monsieur Morvan informe l'assemblée de deux nouvelles demandes d'acquisition de terrain.

Monsieur Jeanne de Lombez souhaite acheter le lot n° 6 de la nouvelle zone d'activité pour implanter son magasin d'électro ménager.

Monsieur Perez d'Espaon souhaite acquérir le lot n°4 pour son entreprise de rénovation.

La séance est levée à 23h45